

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 Avril 2022 à 20 H 30**

Le douze Avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 Avril 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Quatorze) :**

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Cinq dont quatre pouvoirs) :**

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Marine BEGUE donne pouvoir à Mme Marine MATA

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

**Délibération n° 2022.030 : Vote du Budget Primitif 2022**

Le Présent Budget primitif de 2022 s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

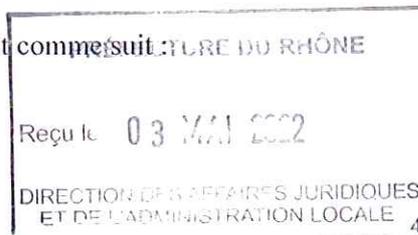
- Fonctionnement : 2 993 865.83 €
- Investissement : 1 615 457.91 €

**I – Section de Fonctionnement**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes d'un montant de 2 993 865.83 € se décomposent comme suit :

- 002 Excédent antérieur reporté	780505.83 €
- C/ 013 Atténuation de charges	6000.00 €
- C/ 70 produits services	76 200.00 €
- C/ 73 Impôts et taxes	1 832 554.00 €
- C/ 74 Dotation, subventions	146 106.00 €
- C/ 75 Autres produits	150 500.00 €
- C/76 Produits financiers	2 000.00 €



**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Ces dépenses d'un montant de 2 993 865.83 € se décomposent comme suit :

- C/011 Charges générales : 668 800.00 €
- C/ 012 Charges de personnel 874 000.00 €

• C/014 Atténuation de produits	22 000.00 €
• C/022 Dépenses imprévues	17 000.00 €
• C/023 Virem. à section d'Investissement	929 565.83.00 €
• C/ 65 Autres charges de gestion	194 500.00 €
• C/ 66 Charges financières :	22 000.00 €
• C/67 Charges exceptionnelles	205 000.00 €
• 042 Opération d'ordre transfert entre sections	61 000.00 €

Il est à noter que tout a été recherché pour limiter au mieux les dépenses. Autrement dit, un effort de gestion particulier est mené par notre commune.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans remarquer la mise en place d'une réserve pour dépenses imprévues toujours utile en cas de difficultés particulières.

## II – Section d'Investissement

### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'Investissement d'un montant **1 615 457.91 €** se décomposent comme suit :

- 001 Excédent antérieur reporté	217 892.08 €
- C/024 Produit des cessions	160 000.00 €
- C/021 Virement à la section de fonctionnement :	929 565.83 €
- C/10 Dotations, fonds divers	108 000.00 €
- C/26 Part. créances rattachées à des participations	200 000.00 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'Investissement d'un montant **1 615 457.91€** se décomposent comme suit :

- C/16 Emprunts et dettes	302 000.00 €
- C/20 Immobilisations incorporelles	261 600.00 €
- c/204 Subventions d'équipement	30 000.00 €
- C/21 Immobilisations corporelles	1 013 857.91 €
- C/266 Autres formes de participation	8 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2022
- VOTE le Budget Primitif 2022 au chapitre

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 12 avril 2022

Le Maire,  
Marc DELEIGUE

Transmis en Préfecture le : 27 AVR. 2022  
Affiché le : 03 MAI 2022

